

Division des Ressources Humaines (DRH)

Chef de division : Christophe TAULU

Gestion des enseignants du 1er degré public

Affaire suivie par : Sylvie PAYET

20 rue Alfred de Musset

CS 10 013

24 054 Périgueux cedex

Périgueux, le 25 mars 2022

L'inspectrice d'académie, directrice académique des
services de l'éducation nationale de la Dordogne

A

Mesdames et messieurs les enseignants
du premier degré public
s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Mouvement départemental des personnels enseignants du 1^{er} degré public – année 2022

Références réglementaires :

Lignes directrices de gestion ministérielles du 25 octobre 2022 parues au BOEN n° 6 du 28 octobre 2021

Lignes directrices de gestion académiques annuelles à consulter sur le site du rectorat

Annexe :

Guide du mouvement intra départemental 2022

Les lignes directrices de gestion (ministérielles et académiques) relatives à la mobilité des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale organisent les opérations du mouvement au titre de la rentrée scolaire 2022, dans une politique visant à favoriser la mobilité des personnels tout en garantissant la continuité du service public au sein des établissements.

L'ensemble des modalités et règles de gestion relatives aux opérations du mouvement départemental est exposé dans le guide annexé à cette note.

La présente note et ledit guide sont publiés sur le site de la DSDEN 24 (rubrique : Les actualités / Mouvement des personnels du 1er degré public / Premier degré public / Mobilité).

Afin de vous accompagner dans votre démarche de mobilité, mes services se tiennent à votre disposition.

La cellule mouvement de la division des ressources humaines peut être contactée, par voie numérique, à l'adresse dédiée au mouvement : mvt1d24@ac-bordeaux.fr.

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de la Dordogne



Nathalie MALABRE